

free

Reçu à Labège le

Enregistrement : 12/03/2021 (12:04)
Arrivée : 12/03/2021
Registre : 2021-03-16861
Accueil
CHEBBOUB Laïla

12 MARS 2021

Paris, le 11 Mars 2021

Destinataire :

Affaire suivie par :

Copie à :

**Hôtel de Ville
Rue de la Croix Rose**

31670 LABEGE

A l'attention de Monsieur le Maire

Dossier suivi par : Anne Sophie FEDON, afedon@free-mobile.fr

Nos Réf. : 31254_002_04

Objet : Modification de nos équipements existants situés à l'adresse mentionnée sur le dossier d'information joint. Dossier d'Information Mairie annulant et remplaçant celui précédemment envoyé.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'évolution de notre réseau vers la 5G, suite à la fin de la procédure d'acquisition des fréquences organisée par l'ARCEP, nous souhaitons vous informer par la présente de notre engagement à faire évoluer notre réseau dès les prochaines semaines, afin d'apporter l'ensemble de nos services à vos administrés et participer à l'évolution numérique de votre territoire.

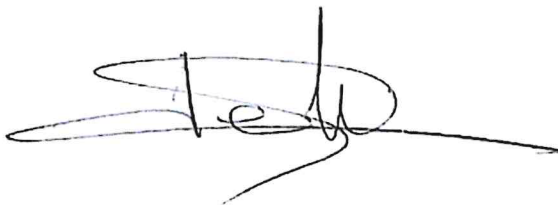
Dans ce cadre, nous vous informons que nous faisons évoluer nos équipements existants à l'adresse mentionnée sur le dossier d'information joint.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, un exemplaire du Dossier d'Information Mairie, vous présentant notre projet de modification substantielle de nos équipements existants et vous permettre de le mettre à la disposition de vos administrés afin de leurs apporter l'information nécessaire à une meilleure compréhension de notre projet.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et/ou pour toute rencontre ou échange à votre convenance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Anne Sophie FEDON
Responsable des Relations avec les Collectivités
Territoriales



Pièce jointe : 1 exemplaire du Dossier d'Information Mairie



DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE FREE MOBILE



Références et descriptif du projet :

| | | | |
|---------------------------|--|---|---------|
| Opérateur | | | |
| Commune | LABEGE | | |
| Nom du site | 31670 DE GENNES LABEGE | | |
| Code site | 31254_002_04 | | |
| Adresse | Rue Pierre Gilles de Genes _ 31670 LABEGE | | |
| Projet de | Nouvelle antenne relais <input type="checkbox"/> | Modification substantielle d'une antenne-relais existante <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Coordonnées géographiques | X = 533395 | Y = 1838170 | Z = 150 |
| | Lambert 2 étendu | Lambert 2 étendu | mètres |

Contact Free Mobile :

| | |
|-----------------|---|
| Nom | Anne-Sophie FEDON - Responsable Collectivités Territoriales Sud-Ouest |
| Coordonnées | afedon@free-mobile.fr |
| Adresse postale | Free Mobile 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris |

Sommaire

Références du projet

Contact Free Mobile

Sommaire

1. Motivation et descriptif du projet
2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais
3. Calendrier prévisionnel du projet
4. Descriptif détaillé des installations
5. Plan de situation
6. Plan de cadastre
7. Photomontages avant – après
8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR
9. Plans du projet, existant et projeté
10. Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation
11. Engagements de Free Mobile & Rappel des Positions des Autorités Sanitaires sur les antennes relais
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

1. Motivation et descriptif du projet

Motivation du projet :

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de 40% à 50% depuis un an selon l'ARCEP, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire et en maîtrisant l'empreinte carbone du réseau par intégration continue des technologies les plus récentes.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant. En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») de l'ordre de la milliseconde.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

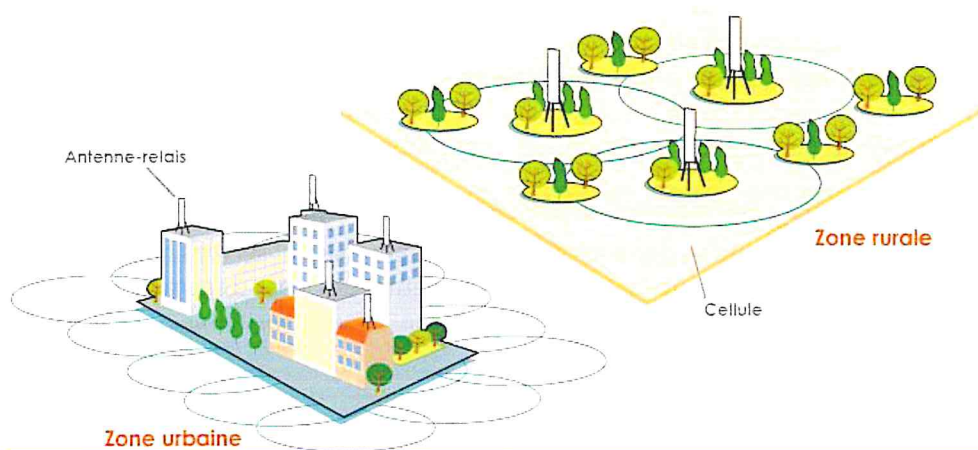


Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des **modifications substantielles**.

Descriptif du projet :

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette la modification de son antenne-relais existante située sur la toiture-terrasse de bâtiment sis Rue Pierre Gilles de Gennes _ 31670 LABEGE, afin de faire évoluer son réseau vers la cinquième génération mobile (5G) sur les bandes de fréquence 3500 MHz et 700 MHz (Très Haut Débit Mobile).

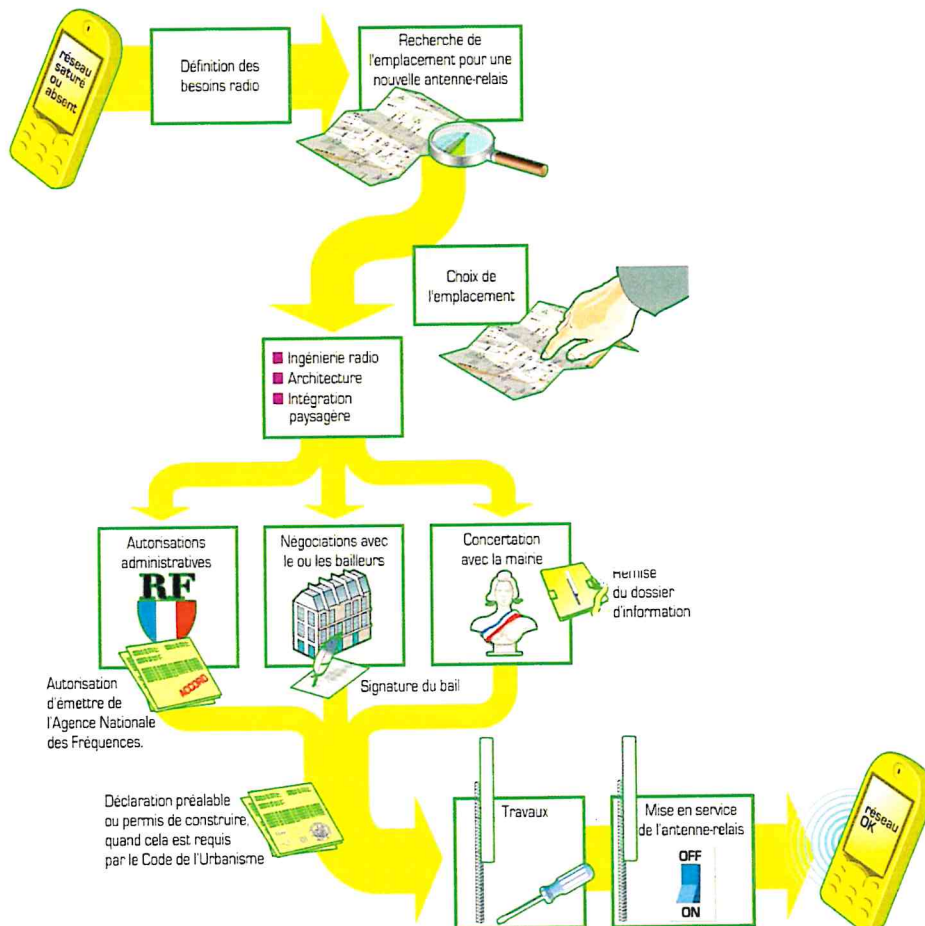
Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 antennes émettant sur les technologies 3G/4G/5G et à rajouter les équipements nécessaires sur la toiture-terrasse de bâtiment sis Rue Pierre Gilles de Gennes _ 31670 LABEGE pour accroître la couverture et la capacité en 5G.

Les armoires techniques seront installées sur la toiture terrasse à côté de celles existantes et seront non visibles depuis la voie publique.



2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais

Phases du déploiement d'une nouvelle antenne-relais (à titre informatif) :



Phases du déploiement d'une modification substantielle d'antenne-relais (à titre informatif) :

C'est un sous-ensemble du schéma précédent. En effet, un projet de modification substantielle (par exemple un ajout de fréquences sur une antenne existante) est un projet plus simple. Notamment, les phases de recherche d'emplacement et d'un bailleur ne sont pas pertinentes dans ce cas de même que les demandes d'autorisation d'urbanisme la plupart du temps.